



## L'essentiel

- Tout « acteur solidaire » du département de Meurthe-et-Moselle peut déposer sa **candidature entre le 6 juin et le 16 septembre 2016** ;
- Les candidatures sont ouvertes aux résidents de Meurthe-et-Moselle et aux actions réalisées en Meurthe-et-Moselle ;
- La participation est **gratuite** ;
- Règlement complet du concours et téléchargement du formulaire de candidature à partir du 6 juin sur le site internet du Département : [www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)
- Les Trophées et les Prix seront dévoilés lors de la **cérémonie du 29 novembre 2016** à l'Hôtel du Département à Nancy.  
En 2014, pour la 2<sup>e</sup> édition : 120 candidatures, 500 participants, 7 430 emplois concernés, 7 182 bénévoles impliqués ;
- **Nouveauté 2016** : Prix Public - Coup de cœur pour un Lauréat que le public choisira parmi tous les candidats aux Trophées.

## 6 trophées

- **Agir pour une autonomie et une santé durable** (Personnes âgées-personnes handicapées, Silver économie-santé, ...);
- **Agir pour une alimentation durable et lutter contre le gaspillage** (circuits courts, sensibilisation, ...);
- **Agir pour les transitions écologiques** (énergie - matière - biodiversité, ...);
- **Agir pour une économie socialement innovante** (économie collaborative, outil numérique, ...);
- **Agir pour un développement social** (bénévolat, ...);
- **Agir pour un jeune entrepreneur solidaire** (activité de moins de trois ans en création, reprise, reconversion professionnelle ou jeune entrepreneur de moins de 30 ans).

## 3 prix

- **Prix de l'action territoriale** : action territoriale originale et significative portée par des acteurs publics du développement territorial (communes, communauté de communes);
- **Prix Antoine-Trogrlic** : il distingue une personnalité de l'économie sociale et solidaire pour l'ensemble de son parcours ; propositions par les jurys territoriaux et lauréat choisi par le jury départemental ;
- **Prix Public - Coup de cœur** : nouveauté de l'édition 2016, le public choisira un lauréat parmi tous les candidats aux Trophées 2016.

## Les récompenses des lauréats

- Kit en termes d'accompagnement sous forme de coaching / parrainage et accès à des réseaux (ex : les lauréats des Trophées font partie du club de Lorraine Active, le « Lorraine Active Club ») ;
- Le Trophée : il valorisera les savoir-faire traditionnels et l'histoire du département et évoquera les notions d'échanges - les liens - la solidarité. Un travail est engagé avec l'école d'Art ; matériaux suggérés : le verre, les matériaux recyclés,...
- Visibilité de l'action des lauréats : un accompagnement à la promotion de leur action par la création de mini films (mobilisation des outils de promotion institutionnels du conseil départemental et des partenaires, y compris régionaux). Ces actions ont pour but de promouvoir la structure lors de la cérémonie des Trophées, mais aussi et surtout au-delà de la soirée et de la remise des prix.

### Calendrier

- Lancement de l'opération le mardi 31 mai,
- Candidatures ouvertes du 6 juin au 16 septembre,
- Un jury par territoire se réunira du 3 au 7 octobre,
- Un jury départemental se réunira du 31 octobre au 4 novembre,
- Cérémonie de remise des Trophées le 29 novembre de 18h à 21h.

## Chiffres clés de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en Meurthe-et-Moselle

(Source panorama ESS ; Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ; 2015)

### Poids des emplois

27 439 emplois soit 12,2 % de l'emploi total et 17,4% de l'emploi privé.

### Poids des établissements

2 232 établissements soit 10,8% des établissements totaux et 12,2 % sur le total privé.

L'ESS en région Grand Est :

- 198 500 salariés soit un salarié sur 10 ; soit 11,3 % de l'ensemble des emplois salariés de la région ;
- Au sixième rang des nouvelles régions avec une prédominance du secteur associatif ;
- Un mouvement coopératif fort et une présence plus marquée dans l'urbain ;
- Des spécificités selon les territoires liées à l'histoire et aux spécialisations économiques : associations très présentes en Lorraine, poids des coopératives en Champagne-Ardenne, importance des fondations en Alsace.

## L'action du département de Meurthe-et-Moselle

Depuis 2008, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est engagé dans le soutien au déploiement de l'économie solidaire. Il entend promouvoir et soutenir une action économique caractérisée par la solidarité et les rapports vertueux entre l'action économique et le développement territorial, le respect des principes fondateurs du développement durable.

Ce développement économique solidaire priorise, respecte et valorise les ressources et les richesses des personnes et des territoires. Il est générateur de création d'activités et d'emplois non délocalisables. Il facilite également l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

La démarche volontariste du Département, qui interroge et questionne le rapport à la production, à l'échange et à l'économie en général, fait de la Meurthe-et-Moselle un territoire reconnu au niveau national. Cette reconnaissance tient essentiellement à :

- une volonté de co-construction sur la durée de la démarche avec les partenaires ;
- une dimension fédératrice, le Département ayant opté pour une approche ouverte encourageant les dynamiques vertueuses d'un développement solidaire, durable et ne reposant pas sur des logiques de statuts ;
- une intervention privilégiant animation et expertise plutôt que des interventions directes en termes de financement.

## Quelques actions significatives en 2015

En 2015, 48 actions de sensibilisation ont été conduites sur les territoires, soit à l'initiative du Département, soit organisées avec les acteurs du territoire ou les partenaires. Ce sont :

- 19 rendez-vous territoriaux sur des thématiques en lien avec les politiques départementales, les besoins des territoires et des acteurs : la finance solidaire, les jeunes et l'ESS, la transition vue comme vecteur de changement, qu'elle soit alimentaire, énergétique ; l'achat socialement responsable en appui notamment du site de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et la mise en place des Expresso sur les territoires de Briey et du Val de Lorraine ;
- 29 rendez-vous vis-à-vis d'un public cible type collégiens, étudiants, lycéens ou lors d'évènements types forum, salon, jury de concours.

Plus de 1 300 personnes ont participé à ces échanges.

## **Convention d'affaires**

En décembre 2015, le conseil départemental, en partenariat avec le Conseil Régional, Lorraine Active, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), a mis en place une convention d'affaires Economie solidaire fondée sur l'organisation de rendez-vous personnalisés et qualifiés, programmés à l'avance entre professionnels.

L'objectif était de contribuer au développement des entreprises et du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en facilitant les coopérations entre les entreprises de l'ESS et en développant les flux d'affaires entre elles, mais aussi avec les entreprises de l'économie classique et les collectivités. Cette convention a été un temps fort d'échanges permettant de présenter produits et services et de favoriser les partenariats commerciaux, voire des projets collectifs.

Cet évènement a permis d'organiser plus de 280 rendez-vous répartis sur 70 participants.

L'année 2015 a aussi été marquée par une ingénierie développée au plus près des territoires pour accompagner les projets en appui des réseaux d'acteurs.

## **Entreprendre autrement**

L'ambition du Département est de promouvoir cet esprit auprès de la population en général et chez les jeunes en particulier, puisqu'ils sont les entrepreneurs de demain. Deux manifestations ont été organisées au niveau départemental :

- en mars 2015 dans le cadre des Entrepreneuriales en appui du réseau Entreprendre lorraine et d'Enactus, à destination des étudiants sur le thème de la Responsabilité sociale et sociétale de l'entrepreneur ;
- en novembre 2015 en partenariat avec le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine à destination des étudiants sur le thème « coopérer - entreprendre – réussir », avec deux tables rondes autour des thématiques « concilier efficacité économique et utilité sociale » et « l'économie solidaire à l'ère du numérique ».

Ces manifestations, à partir de témoignages de chefs d'entreprises, ont permis aux étudiants de découvrir qu'il existait un « écosystème » favorable à l'entrepreneuriat en région et que l'entrepreneuriat social s'affirme de plus en plus comme une réponse crédible et innovante aux grands défis de demain, en réinventant notre modèle de croissance.

## **L'entrepreneuriat social**

L'entrepreneuriat social est particulièrement cohérent avec l'action du Département dans les territoires : c'est en effet à l'échelle des territoires que se jouent la création d'emplois, l'innovation et la réponse aux besoins sociaux.

Les collectivités sont des partenaires clés des entreprises sociales et veillent à favoriser un environnement propice à leur création et à leur développement.

Un projet de création d'entreprise solidaire diffère peu d'un projet de création d'entreprise classique. Répondant à des nouvelles tendances de consommation, les entreprises solidaires partagent trois caractéristiques communes : à côté d'un projet économiquement viable,

elles ont une finalité sociale forte (lutte contre l'exclusion, insertion, prise en compte de l'environnement, ...) et bien souvent une gouvernance participative.

Les jeunes diplômés et les cadres en reconversion, à la recherche de sens, sont de plus en plus réceptifs à cette forme de création atypique.

La structuration de cette économie s'est aussi produite par l'accompagnement de 22 démarches collectives accompagnées dans les territoires en lien avec les politiques départementales sur les thématiques suivantes : circuits courts en restauration hors domicile (RDH), transition énergétique, habitat / éco rénovation et bien vieillir à domicile, tourisme solidaire, économie circulaire ...

### **L'approvisionnement local des restaurants scolaires**

Le département s'est fixé comme objectif de promouvoir les circuits de proximité et notamment d'atteindre 15% à 20% de consommation locale et bio sur les approvisionnements des 46 collèges dotés d'une cuisine de production.

L'expérimentation menée sur le territoire de Terres de Lorraine avec le dispositif « paniers », en partenariat avec Paysans Bio lorrain et le réseau Fermiers lorrains, émanations de la profession agricole, est un véritable point d'appui pour diffuser cette dynamique sur l'ensemble du territoire.

A titre d'exemple, pour les circuits de proximité à l'échelle du territoire Val de Lorraine (restauration collective hors domicile), un diagnostic a été mené auprès des établissements scolaires, des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et autres établissements afin de repérer les marges de progression possibles en termes d'approvisionnement en denrées produites localement.

Considérant la politique très engagée en termes de circuits de proximité menée par les Communautés de communes du Chardon Lorrain et du Bassin de Pompey (cuisine centrale en cours de construction et développement de maraichage local intercommunal prévu), une marge de progression intéressante apparaît sur les cibles suivantes :

- les collèges qui, pour quatre d'entre eux, se sont impliqués dans le "test" de quelques paniers collège dès cet automne ;
- les établissements d'accueil de protection de l'enfance, gérés par des associations exemptées des contraintes des marchés publics et réellement intéressées ;
- des communes ou regroupements scolaires de petite / moyenne taille sur deux Communautés de communes ;
- les maisons de retraite qui, selon leur type d'organisation, peuvent plus ou moins s'investir dans cette dynamique
- La restauration de type privé (restaurants d'entreprises) reste à étudier.

## Quelques exemples dans les territoires

### Le pôle territorial de coopération économique (PTCE)

Le PTCE Economie circulaire sur Terres de Lorraine s'est fortement développé en 2015 avec :

- consolidation et pérennisation des synergies. En 2015, plus de 14 structures se sont impliquées (entreprises, entreprises d'insertion, associations, chantiers d'insertion, collectivités ...) dans 16 actions de coopérations sur des thématiques telles que la gestion des déchets bois, des déchets alimentaires, des matériels médicalisés, etc. ;
- Lancement d'un projet de ressourcerie intercommunale en partenariat avec les collectivités et l'éco-organisme Eco mobilier ;
- Projet de création de galerie de vente de l'économie sociale et solidaire (ESS) accueillant plusieurs types de produits, producteurs et services.

### Le PTCE Eco Trans Faire (Pays haut, sud Luxembourg Belge et Grand-Duché de Luxembourg)

Il est porté par un groupement européen d'intérêt économique (GEIE). Après 3 années d'existence, il a permis de créer un écosystème propice au développement d'une filière d'Eco rénovation de logements.

Il structure et met en adéquation l'offre et la demande locale en maintenant la valeur ajoutée localement pour développer l'emploi en appui d'outils financiers et de filières d'éco matériaux. La montée en compétences des entreprises (formation Feebat et autres), la constitution de grappes d'entreprises, la coopération transfrontalière entre entreprises, la réflexion sur de nouveaux modèles économiques intégrant des nouveaux outils financiers illustrent quelques-uns des résultats de cette première phase.

### Une démarche structurante : « Bien vieillir à domicile » sur le territoire de Briey

Ce projet, porté par le Département, croise plusieurs politiques départementales (économie solidaire, personnes âgées et personnes handicapées, habitat).

Engagé en 2015, il vise à connecter des besoins identifiés sur le territoire, à savoir permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de rester chez elles dans de bonnes conditions (accessibilité, énergie, liens sociaux) et permettre aux entreprises locales du bâtiment de capter de nouveaux marchés.

Une charte, formalisant l'engagement des parties prenantes à la démarche, a été élaborée. Elle permet de connecter l'offre des entreprises du bâtiment à la demande des personnes voulant adapter leur logement. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) donne à ce projet toute sa mesure et d'autres territoires ont déjà manifesté leur intérêt pour expérimenter une telle démarche.

### Tourisme solidaire en Val de Lorraine

A l'instar de la démarche engagée dans le territoire de Briey, le territoire Val de Lorraine a souhaité engager une dynamique partenariale avec les acteurs du territoire dont l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) pour mesurer le potentiel d'un développement tourisme-loisirs solidaire. Un travail en trois temps est engagé depuis octobre 2015 :



- étude d'opportunité de la réflexion territoriale sur le tourisme solidaire,
- mise en réseau des acteurs, repères et identification de pistes d'actions partagées et prioritaires,
- mise en œuvre d'actions opérationnelles.

### Finances solidaires sur Nancy Couronne

Réunis sous le thème « les finances solidaires s'invitent à la maison de la Finance », près d'une soixantaine de personnes ont répondu présentes à un rendez-vous territorial organisé conjointement par le Conseil départemental et Aprofim en Lorraine, en partenariat avec Promotech et Lorraine Active.

Etudiants, établissements bancaires et financiers, structures de l'ES, porteurs de projets ont ainsi pu être sensibilisés à cette thématique et aux outils d'intervention qui peuvent prendre différentes formes comme les fonds de dotation, les cigales et qui viennent en complément de la finance dite classique.

### Synercoop dans le lunévillois

Synercoop est un pôle participatif d'expertise qui anime un réseau d'acteurs et de lieux susceptibles d'apporter un accompagnement aux créateurs d'activité économique, aux élus, aux entreprises, aux porteurs de projet et à toute personne ou collectivité cherchant à travailler autrement.

Cet accompagnement prend plusieurs formes :

- Une Coopérative d'activités et d'entrepreneurs (CAE) généraliste permettant d'exercer et de développer une activité économique pérenne porteuse de son propre emploi dans un cadre coopératif,
- un guichet des initiatives économiques et solidaires, lieu d'accueil et d'information exhaustive sur les ressources et les réseaux du territoire pour développer des activités et des initiatives d'utilité collective. Cet éco système est en effet de plus en plus actif sur le territoire grâce à une co animation avec les CTES : sensibilisation et organisation de réunions collectives, rencontres individuelles,
- un réseau d'experts permettant de conseiller les collectivités et les entreprises, favorisant les échanges et les rencontres autour de la promotion de l'économie sociale et solidaire.

Depuis novembre 2015, cette structure est installée dans la pépinière d'entreprises du Lunévillois gérée par le quartier des entrepreneurs. Le travail régulier de collaboration entre Synercoop et le Département a permis d'accueillir 20 personnes porteurs de projet ou en développement d'activité lors de réunions d'informations collectives et 19 personnes en rendez-vous individuels.

## La politique départementale de soutien à l'économie solidaire évolue

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) confirme l'échelon régional pour l'élaboration de la stratégie régionale de l'ESS et la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) inscrit cette stratégie au sein du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII).

Le Département a fait le choix d'interventions plus ciblées :

- une démarche plus intégrée au développement économique,
- favorisant les démarches structurantes, plus collectives et coopératives,
- promouvant une approche plus transversale des projets qui relient les politiques entre elles,
- permettant une meilleure articulation entre les différents niveaux d'intervention pour coordonner la mise œuvre des politiques publiques locales départementales et régionales et aussi celles des territoires.

Trois axes essentiels :

- animer la dynamique ES en s'adressant à une grande variété d'acteurs en appui d'actions d'observation, de promotion et de sensibilisation en vue de créer des écosystèmes favorables au développement de l'économie solidaire,
- valoriser les initiatives, les principes et valeurs de l'ESS et contribuer à améliorer l'événementiel et déployer des outils de communication,
- favoriser l'entrepreneuriat solidaire, qu'il soit individuel ou sous forme de processus de coopérations économiques territoriales. L'ES doit se réapproprier la notion d'entrepreneuriat. Il n'y a pas d'économie quelle qu'elle soit sans l'entrepreneur.

Trois impacts sont attendus de ces axes qui se veulent transversaux et opérationnels : l'emploi, la coopération et le lien avec les territoires.

## En savoir +

[www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)

### Renseignements

#### *Territoire de Longwy*

Sophie LEWANDOWSKI - Chargée Territoriale de l'Économie Solidaire (CTES)  
03 82 39 59 57 - [slewandowski@departement54.fr](mailto:slewandowski@departement54.fr)

#### *Territoire de Briey*

Morgane SIMON - Chargée Territoriale de l'Économie Solidaire (CTES)  
03 82 47 54 70 - [mosimon@departement54.fr](mailto:mosimon@departement54.fr)

#### *Territoire Terres de Lorraine*

Eric MARION - Chargé Territorial de l'Économie Solidaire (CTES)  
06 20 45 73 53 - [emarion@departement54.fr](mailto:emarion@departement54.fr)

#### *Territoire Val de Lorraine*

Marie-Pierre SANGNIER - Chargée Territoriale de l'Économie Solidaire (CTES)  
03 83 80 13 60 - [mpsangnier@departement54.fr](mailto:mpsangnier@departement54.fr)

#### *Territoire du Lunévillois*

Véronique BONGIRAUD - Chargée Territoriale de l'Économie Solidaire (CTES)  
03 55 66 81 12 - [vbongiraud@departement54.fr](mailto:vbongiraud@departement54.fr)

#### *Territoire Nancy et couronne*

Anne-Sophie MEYER - Chargée Territoriale de l'Économie Solidaire (CTES)  
03 83 53 53 85 - [asmeyer@departement54.fr](mailto:asmeyer@departement54.fr)

### Contact Presse :

Didier Jacquot – 06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74  
[djacquot@departement54.fr](mailto:djacquot@departement54.fr) – [www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)

## Annexe / Le règlement du concours

### Article 1 - Organisateur

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, dont le siège est situé 48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19 - 54035 Nancy Cedex, organise un concours, intitulé "Trophées de l'économie solidaire de Meurthe-et-Moselle».

### Article 2 - Participants

Le concours est ouvert aux structures ayant leur siège social en Meurthe-et-Moselle ou ayant un établissement en Meurthe-et-Moselle, ou ayant une activité en Meurthe-et-Moselle.

- Peuvent candidater aux six Trophées de l'économie solidaire : entreprises individuelles, sociétés commerciales, associations, établissements publics,
- Peuvent candidater au prix de l'action territoriale : communes, communautés de communes, Pays - PETR, agences de développement territorial.
- Peut être proposé à candidature :
  - au prix Antoine TROGRLIC : personne physique (qui sera proposée par les jurys territoriaux),
  - au prix public – prix coup de cœur : tout projet et choix du Lauréat par le public

Toute structure primée aux précédentes éditions ne pourra concourir à nouveau. La personne physique primée ne pourra l'être qu'une seule et unique fois.  
La participation est gratuite.

### Article 3 - Objet du concours

Le concours a pour objet de distinguer des initiatives ou actions exemplaires, originales ou novatrices relevant de l'Economie Solidaire en Meurthe-et-Moselle telle que définie par l'Assemblée départementale dans le cadre de la délibération du 10 décembre 2012.

Le Conseil départemental délivrera : 6 trophées de l'Economie Solidaire

Ces trophées s'articulent autour de 6 thématiques :

#### **Trophée « Autonomie et santé durable »**

Valoriser une démarche remarquable dans le domaine de la santé et la Silver économie : autonomie de la personne âgée et de la personne handicapée, nouveaux services, nouveaux habitats, innovations sociales.

#### **Trophée « Alimentation durable et lutte contre le gaspillage »**

Valoriser une action qui s'engage pour une consommation alimentaire saine et respectueuse de l'environnement, ou une action originale qui participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire ...

### **Trophée « Transition écologique »**

Valoriser une action qui participe à un développement écoresponsable, autour des thématiques de l'énergie, la matière et la biodiversité ...

### **Trophée « Economie socialement innovante »**

Valoriser une action qui se caractérise par une réponse nouvelle et ingénieuse aux besoins sociaux contemporains. Ce peut être de nouvelles formes d'organisations du travail, un produit, une organisation ou un modèle économique innovant ...

### **Trophée « Développement social »**

Valoriser une action qui vise à produire un changement sociétal en créant, consolidant les réseaux de solidarité et les liens sociaux, recherchant des solutions aux difficultés des habitants, repensant l'offre de service existante.

### **Trophée « Jeune entrepreneur solidaire »**

Valoriser une jeune activité de moins de 3 ans en création, reprise d'activité, reconversion professionnelle ou un jeune entrepreneur solidaire de moins de 30 ans.

3 Prix

#### **Prix de l'action territoriale**

Il promeut une action territoriale, originale et significative parmi l'une des six thématiques portées par des acteurs publics du développement territorial (communes, Communautés de communes, Pays - PETR, agences de développement territorial)

#### **Prix « Antoine Trogrlic »**

Il valorise le parcours et l'engagement d'un homme ou d'une femme en faveur du développement d'une Economie Solidaire en Meurthe-et-Moselle et sera proposé par les jurys territoriaux.

#### **Prix « Coup de cœur du public »**

Il valorise un prix Coup de cœur choisi par le public parmi les candidats. Les habitants sont invités à voter en ligne.

Ce concours ne concerne pas les projets futurs ou les intentions. Ne sont pris en compte que les initiatives réalisées ou en cours de concrétisation.

### **Article 4 - Evaluation**

L'évaluation portera autant sur l'exemplarité - l'intérêt général et l'utilité sociale - la pérennité - le caractère innovant, l'emploi, que par le respect du porteur de projet des grands principes de l'Economie Solidaire tels que définis par l'Assemblée départementale, à savoir :

- l'ancrage territorial : le niveau d'engagement de la structure dans la vie locale,

- l'utilité et l'innovation sociale : le niveau d'implication de la structure dans la solidarité avec la population du territoire et l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits,
- l'environnement : l'implication de la structure dans la préservation de l'environnement du territoire,
- la gouvernance : les modes de fonctionnement et d'organisation internes de la structure concourant au « bien vivre ensemble », et l'implication des parties prenantes.

## **Article 5 - Organisation du concours et jury**

### **Les jurys territoriaux :**

6 jurys territoriaux seront chargés de présélectionner les dossiers de candidature. Ces jurys seront répartis sur la base du découpage territorial administratif du Conseil départemental : Nancy et Couronne - Terres de Lorraine - Val de Lorraine - Lunévillois - Territoire de Briey - Territoire de Longwy.

Présidés par les conseillers départementaux délégués aux territoires, ces jurys territoriaux seront composés de 4 à 6 personnes maximum réunissant un entrepreneur du champ de l'économie classique, un acteur relevant de structures reconnues de l'ESS, une organisation territoriale concourant au développement territorial (Pays, Communauté de communes, Commune, Agence de développement, ...), une ou deux personnes qualifiées pourront également être associées à ces jurys territoriaux. La composition de chaque jury est validée par le conseiller départemental délégué au territoire.

Les membres des jurys territoriaux ne sont pas autorisés à être candidats à la 3ème édition des Trophées de l'Economie Solidaire.

Chaque jury aura pour mission de :

- valider la recevabilité des candidatures,
- définir la catégorie dans laquelle chaque candidat peut concourir,
- présélectionner parmi les dossiers présentés sur son territoire, 1 ou 2 candidatures maximum pour chaque catégorie de Trophées et pour chacun des prix.

Chaque jury assurera cette présélection en étant particulièrement attentif aux éléments d'évaluation précisés dans l'article 4 alinéa « Evaluation » récapitulés en annexe sous forme de tableau.

Le conseiller départemental délégué au territoire convoquera le jury territorial à la date et horaires qui conviendront le mieux dans la période comprise entre le 03 et le 07 octobre.

Chaque jury territorial organise la présentation des candidatures et les débats selon les modalités qui lui conviennent. Chaque jury territorial bénéficie de l'assistance technique et administrative et de l'expertise du Chargé Territorial de l'Economie Solidaire (CTES) du territoire et / ou d'un ou plusieurs agents de l'administration centrale ou territoriale du Conseil départemental.

Le mode de délibération visant à présélectionner les candidats qui seront présentés au jury départemental peut se faire à bulletin secret ou à main levée. Cependant, si un seul membre du jury souhaite un vote à bulletin secret, ce mode de scrutin s'impose.

Le Président du jury territorial est membre de droit du jury départemental. Il peut désigner au cours de la tenue du jury territorial son représentant parmi les membres du jury territorial.

### **Le jury départemental**

Le jury départemental est composé des membres du comité de pilotage de la 3ème édition des Trophées de l'Economie Solidaire, des Lauréats de la précédente édition des Trophées de l'Economie Solidaire, ainsi que des Président(e)s des 6 jurys territoriaux ou de leur représentant.

Le jury départemental est présidé par le Vice-Président du Conseil départemental au développement économique et à l'attractivité. Le jury départemental se réunira à huis-clos sur convocation du Vice-Président dans la période comprise entre le 31 octobre et le 04 novembre. Cette date ne pourra être modifiée qu'en cas de force majeure et seulement sur proposition du Président du jury.

Les membres du jury départemental ne sont pas autorisés à être candidats à la 3ème édition des Trophées de l'Economie Solidaire.

Le jury départemental organise la présentation des candidatures et les débats selon les modalités qui lui conviennent. Le jury départemental peut bénéficier de l'assistance technique et administrative et de l'expertise d'un ou plusieurs agents de l'administration centrale ou territoriale du conseil départemental.

Le mode de délibération visant à présélectionner les candidats qui seront présentés au jury départemental peut se faire à bulletin secret ou à main levée. Cependant, si un seul membre du jury souhaite un vote à bulletin secret, ce mode de scrutin s'impose.

### **Article 6 - Confidentialité**

Les membres des jurys territoriaux et du jury départemental ainsi que les agents du Conseil départemental pouvant assister aux délibérations sont soumis à une stricte règle de confidentialité. Aucun argument présenté à l'occasion des débats dans le cadre des délibérations et aucun vote ne pourra être divulgué ou communiqué.

Les résultats des votes territoriaux et départementaux sont strictement confidentiels jusqu'à la date de remise des prix de la 3ème édition des Trophées de l'Economie Solidaire programmée lors du mois de l'ESS le 29 novembre 2016.

### **Article 7 - Candidatures**

7-1. Ouverture et clôture des candidatures :

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature à partir du 6 juin 2016 à 8 h 00 jusqu'au 16 septembre 2016 à minuit.

7.2 Le dossier de candidature doit comporter :

- obligatoirement le formulaire de candidature, dûment rempli par le candidat(e), rempli en ligne ou téléchargeable sur le site internet : [www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr) ; avec statuts - rapport moral - bilan et compte de résultat financier N-1 à défaut du budget prévisionnel,

- toute pièce complémentaire (rapport d'activité, revue de presse, photos, flyers, vidéos, ...) que le candidat jugera utile de joindre au dossier de candidature.

### 7.3 Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être rempli en ligne sur le site internet du conseil départemental [www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr) avant le 16 septembre 2016 minuit.

Il peut également être téléchargé et envoyé au plus tard le 16 septembre 2016 minuit à la Maison du département sur le territoire qui correspond au lieu d'habitation ou d'enregistrement (raison sociale du candidat).

Il peut enfin être déposé avant 15h à la Maison du département sur le territoire qui correspond au lieu d'habitation ou d'enregistrement (raison sociale du candidat).

### **Article 8 - Récompenses**

Chaque Lauréat bénéficiera :

- d'un accompagnement en termes de coaching / parrainage et accès à des dynamiques de réseaux,
- d'un Trophée,
- d'un accompagnement à la promotion de son action : création de mini-film, mobilisation des outils de promotion institutionnels (internet, magazines des collectivités et des organisations territoriales, presse, ...),

Il pourra utiliser dans sa communication le logo « Lauréat de l'édition des Trophées 2016 » et pourra participer aux événements organisés sur l'Economie solidaire du Conseil départemental et de ses partenaires (petits déjeuners, jury, colloque, ...).

### **Article 9 - Décisions des jurys**

La participation au concours implique, pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, ainsi que l'acceptation par lui des critères de sélection du jury, tels qu'ils sont précisés à l'article 4 du règlement. Les décisions du jury sont souveraines.

### **Article 10 - Remises des prix**

Les Trophées et les prix seront dévoilés lors de la cérémonie du 29 novembre. Les candidats seront sollicités par invitation. Seront récompensés 6 Lauréats et 3 Prix.

Il ne sera fait aucune communication externe sur les notations individuelles et sur le classement général des participants. En revanche, chaque délégué territorial pourra décider d'organiser après novembre une ou plusieurs actions visant à valoriser le jury territorial et les candidats du territoire.

### **Article 11 - Engagement**

- Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu en novembre et à promouvoir les valeurs et principes qui fondent l'ES.



## **Article 12 - Communication, presse, diffusion de l'information**

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande des jurys.

L'organisation du concours pourra faire l'objet de la part du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de communication, médias et multimédias, notamment en direction de la presse, des services et directions territoriales du Conseil départemental.

La participation à ces Trophées autorise le Conseil départemental à utiliser les noms, logos, adresses, web, photographies, films, ... à des fins de promotion et de publicité autour de l'événement.

Les Lauréats autorisent par avance le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à faire état, en ces occasions, de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Ils devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

## **Article 13 - Divers**

Les organisateurs garantissent qu'aucune donnée ne sera transmise à des tiers et que celles-ci seront uniquement utilisées pour la gestion de concours.

Par ailleurs, chaque candidat aura accès à tout moment à ses données personnelles et aura la possibilité de les modifier en contactant les organisateurs du concours.

Chaque participant pourra à tout moment conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur utilisation à des fins commerciales ou à leur communication à des tiers, en écrivant par lettre simple à : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Direction Economie solidaire et insertion, 48 Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19 - 54035 Nancy Cedex.

## **Article 14 - Responsabilité**

Toute contestation ou litige devra être formulée par lettre recommandée adressée aux organisateurs du concours dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra spécifier le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du concours.

## **Article 15 - Règlement et dépôt**

Le fait de participer à ce concours implique l'application pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants ou additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées sur ce fait.